
DÉCISIONS UNIQUES DES ASSOCIÉES

Le 9 février 2024

Les soussignées:

Mme Chloé Garel demeurant au 23 square Saint-Charles, 75012 Paris, titulaire de 4000 actions.

Mme Nathalie Arrizabalaga demeurant au 1 avenue Lauzier, 13008 Marseille titulaire de 4000 actions.

Représentée par Mme Chloé Garel, sa représentante légale.

Agissant en qualité de seules associées de la société par actions simplifiée dénommée A Tribe Called GaaM au capital de 8000 euros (huit mille euros) dont le siège social est au 23 square Saint-Charles, 75012 Paris, identifiée sous le numéro 898 814 728, au RCS de Paris, dont les statuts autorisent la présidente à faire prendre les décisions collectives dans un acte unique mais sous réserve qu'elles soient prises à l'unanimité.

En conséquence, pour le cas où une associée ne signerait pas cet acte, l'ensemble des décisions prévues ci-après ne serait pas adopté.

Reconnaissant que la présidente de la SAS les a régulièrement invités à prendre les décisions qui suivent par voie d'unanimité dans un acte; qu'à cette fin, elles ont eu en leur possession ou ont pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires à leur bonne information, le tout conformément aux statuts.

Qu'ainsi elles ont pris connaissance ou reçu les documents suivants : Démission d'Anca Alexe, Acte de cession d'actions cerfa 2759-SD entre Mme Chloé Garel et Mme Anca Alexe et acte de cession d'actions cerfa 2579-SD entre Mme Nathalie Arrizabalaga et Mme Anca Alexe.

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associées de la cessation des fonctions de Directrice Générale d'Anca Alexe Str. Stirbei Voda no. 152, bl. 26B, et.6, ap.18, sect. 1, Bucarest, Roumanie, pour cause de démission en date du 09/02/2024.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associées, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associées de la cession de 1334 actions pour un montant de 1.468€ (mille quatre cent soixante huit euros) d'Anca Alexe, ancienne directrice Générale à l'Associée cessionnaire suivant : Mme Chloé Garel, Présidente de la Société, résidant au 23 square Saint-Charles, 75012 Paris, née le 19.09.1982 à Clamart (92).

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associées, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par les Associées de la cession de 1333 actions pour un montant de 1.467€ (mille quatre cent soixante sept euros) d'Anca ALEXE, ancienne directrice Générale à l'Associée cessionnaire suivant: Mme Nathalie Arrizabalaga, résidant 1 avenue Lauzier 13008 Marseille, France née le 07/12/1982 à Saint-Julien-en-Genevois (74).

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associées, à l'unanimité.

Décision 4

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associées de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associées, à l'unanimité.

Décision 5 : Pouvoir

Les Associées donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des Associées, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associées.

Chloé Garel, Présidente et Associée A Paris, le 9 février 2024. 

Nathalie Arrizabalaga, Directrice Générale et Associée A Lyon, le 9 février 2024 

Anca Alexe, Cédant de titres de la Société. A Bucarest, le 9 février 2024 